



## RISQUES CLIMATIQUES

Vent violent, orages, canicule, grand froid, neige, verglas.

### ● LA PREVENTION

Météo France diffuse une carte de vigilance des situations estimées dangereuses dans les 24 heures à venir : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr). L'échelle de vigilance est la suivante :

- Vert : pas de vigilance particulière
- Jaune : soyez attentif, phénomènes météorologiques habituels potentiellement dangereux
- Orange : soyez très vigilant, phénomènes dangereux
- Rouge : vigilance absolue, phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle

### ● LES BONS REFLEXES

De manière générale :

- Suivre les recommandations des autorités publiques
- Être vigilant, s'informer régulièrement par la radio, la télévision, Internet ou les journaux
- Se mettre à l'abri, limiter les déplacements

Au cas par cas :

- Vent violent : fixez les objets
- Fortes précipitations : ne vous engagez pas sur une voie immergée
- Orages : évitez d'utiliser les appareils électriques
- Neige ou verglas : prévoyez un équipement minimum dans le cas où vous seriez immobilisé dans un véhicule
- Canicule : prévoyez le nécessaire pour vous réhydrater régulièrement et soyez vigilant vis-à-vis des personnes vulnérables (enfants, personnes âgées)



## RISQUES SISMIQUES

Le zonage sismique a pour objet d'imposer l'application de règles parasismiques pour la construction neuve et les bâtiments existants (cas de certains travaux, notamment type extensions).

**La commune de Saint Ouen en Belin est exposée aux risques sismiques « aléas faibles ».**

Dans cette zone, les règles parasismiques ne s'appliquent qu'aux constructions de bâtiments nouveaux de catégorie III (exemples : écoles, restaurant scolaire,...).

## QUI FAIT QUOI EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE ?

**Chacun ...**

... témoin d'un événement doit prévenir les secours et les services municipaux.

**Le maire ...**

... directeur des opérations de secours, coordonne les services compétents.

**Le préfet ...**

... prévenu par le maire, si le sinistre dépasse les capacités communales, met en place une cellule de crise à l'échelon départemental ou supérieur.

## CONDUITE A TENIR



Écouter la radio meilleur moyen d'être informé



Ne pas aller chercher ses enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger. Les enseignants s'en occupent. Il faut leur faire confiance.



Ne pas téléphoner pour libérer les lignes (sauf en cas d'urgence)

## URGENCES

Numéro européen des secours	☎ 112
Pompiers	☎ 18
SAMU	☎ 15
Gendarmerie	☎ 17
Préfecture	☎ 02 43 39 72 72
Urgence dépannage électricité	☎ 09 726 750 72
Urgence dépannage gaz	☎ 0 810 433 072

## MAIRIE DE SAINT OUEN EN BELIN

Téléphone	☎ 02 43 87 46 18
Fax	☎ 02 43 87 43 19
Site internet	<a href="http://www.saintouenenbelin.fr">www.saintouenenbelin.fr</a>
Contact mail	<a href="mailto:mairie.saint.ouen.belin@orange.fr">mairie.saint.ouen.belin@orange.fr</a>



Saint Ouen En Belin

## D.I.C.R.I.M

### Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

*Audoniennes, Audoniens,*

*La sécurité des habitants de Saint Ouen en Belin est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale.*

*A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés sur la Commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement.*

*Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.*

*Je vous demande de lire attentivement ce document et de le conserver précieusement.*

*Bien informé, chacun sera mieux à même d'affronter une situation exceptionnelle de façon responsable et citoyenne.*

*Le maire*

DOCUMENT A CONSERVER



# Saint Ouen en Belin



## RISQUES FEUX DE FORÊT

Par arrêté préfectoral, la commune de Saint Ouen en Belin est classée en zone à risques élevés

### ● LA PREVENTION

Un plan de secours spécialisé relatif à la défense des forêts contre les incendies (Plan Vert) a été élaboré par le Service Départemental de Secours et d'Incendie et la Préfecture : <http://www.sarthe.pref.gouv.fr> (rubrique sécurité/Protection des populations/Risques feux de forêts).

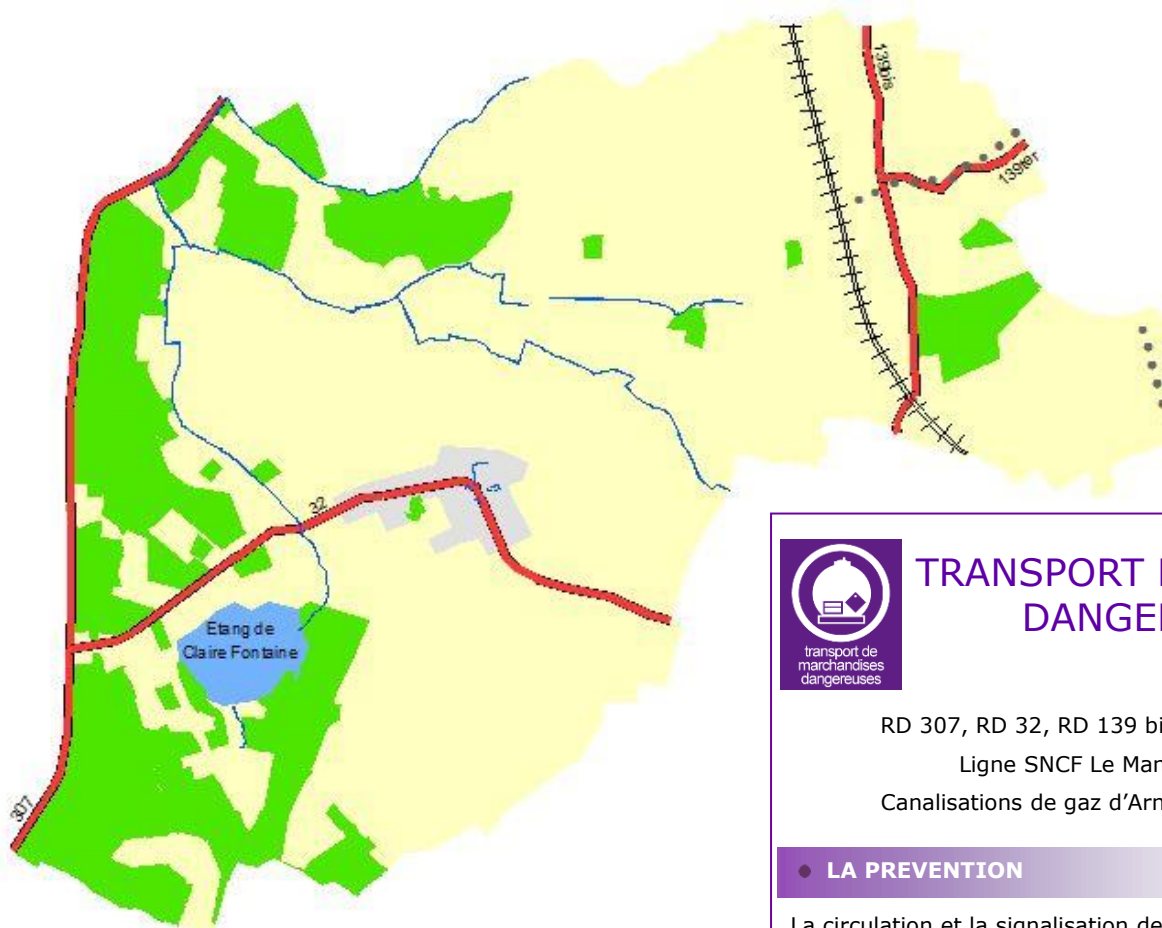
### ● LES BONS REFLEXES

#### AVANT

- Ne pas faire de feu, ne pas fumer
- Éviter de circuler dans les bois avec des engins à moteur
- Lors de promenade : repérer les chemins d'évacuation et les abris potentiels
- Les habitants des abords de la forêt : débroussailler régulièrement votre propriété, repérer et/ou préparer des moyens de lutte (point d'eau, tuyau d'arrosage...)

#### PENDANT

- Donner l'alerte auprès des sapeurs pompiers (18 ou 112) et respecter leurs consignes
- Les habitants des abords de la forêt :
  - ouvrir le portail de votre propriété pour faciliter l'accès des secours,
  - fermer les bouteilles de gaz et éloigner des bâtiments les produits potentiellement explosifs,
  - Attaquer le feu si possible sinon confinez vous dans le bâtiment le plus solide (arrêtez les ventilations, bouchez toutes les entrées d'air avec des chiffons humides)



### ● LÉGENDE

- Espace bâti
- Espace boisé
- Voie ferrée
- Routes départementales
- Canalisation de gaz



## TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

RD 307, RD 32, RD 139 bis et RD 139 ter,  
Ligne SNCF Le Mans - Tours  
Canalisations de gaz d'Arnage à Ecommoy

### ● LA PREVENTION

La circulation et la signalisation des véhicules transportant des matières dangereuses sont réglementées. Des informations plus complètes sont indiquées dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs sur le site de la préfecture : <http://www.sarthe.pref.gouv.fr> (rubrique sécurité/Environnement-Risques/informations risques majeurs/DDRM).

### ● LES BONS REFLEXES

- Si vous êtes témoin d'un accident :
- donner l'alerte auprès des pompiers et suivez leurs consignes
  - faire éloigner les personnes à proximité
  - ne pas fumer